

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 028-353/18/CT

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle CAPENERGIES -
Approbation d'une convention**

Avis du Conseil de Territoire

DGDE 18/16400/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du Pôle CAPENERGIES

Réunissant 530 membres, à l'échelle de 5 territoires (PACA, Corse, Guadeloupe, Ile de la Réunion et principauté de Monaco), le Pôle de compétitivité CAPENERGIES se positionne comme un important acteur de la transition énergétique. En phase avec la Loi sur la transition énergétique et les Opérations d'Intérêt Régional (OIR) définies par la Région, le Pôle couvre trois Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) :

- Economiser l'énergie : technologies de réduction des pertes énergétiques dans les bâtiments, systèmes de valorisation de la chaleur fatale, matériaux pour bâtiments en climat tropical...
- Gérer l'énergie de manière intelligente : solutions de pilotage et d'optimisation de la consommation, systèmes de stockage de l'énergie, solutions d'autoproduction, systèmes énergétiques autonomes ou embarqués...
- Produire de l'énergie décarbonée : optimisation des systèmes de production renouvelable, systèmes de production énergétique intégrés au bâti, R&D sur les énergies de demain...

Le programme d'action 2018 du Pôle s'articule autour de 4 axes :

- Animation de l'éco-système et collaborations inter-clusters
- Développement de projets et de produits
- Développement à l'international
- Formation et emploi.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Animation de l'éco-système et collaborations inter-clusters

Outil d'animation et de partage sécurisé, la plate-forme collaborative AGORA permet la diffusion d'informations vers les membres et partenaires, l'échange entre membres et la mise à disposition d'un annuaire. Une version anglaise du site internet du Pôle est aujourd'hui en ligne. CAPENERGIES poursuivra également la communication moyennant sa lettre d'information « Energies et Territoires ».

Le Pôle est soucieux d'accueillir les nouveaux membres dans de bonnes conditions : chaque nouvel adhérent bénéficie d'un pré-diagnostic réalisé par l'équipe du Pôle et fait l'objet d'un article de présentation diffusé au réseau.

Pour 2018, le Pôle propose de conforter la veille stratégique et thématique, en s'appuyant sur des éditeurs spécialisés. Il renouvellera les Rencontres d'Affaires de Capenergies, événement qui remporte un succès grandissant chaque année. Cette manifestation permet en effet aux membres de rencontrer les grands Donneurs d'Ordre, des responsables de plate-formes technologiques, des investisseurs ainsi que des partenaires institutionnels. En 2017, 500 rendez-vous d'affaires ont été réalisés en une demi-journée.

CAPENERGIES a également développé des collaborations inter-pôles et inter-clusters : partenariats avec les pôles « énergie » (Tenerdis, Derbi, S2E2, energivie), avec les Smart Grids French Clusters, l'association EA Eco-entreprises, le réseau Cleantech...

Développement de projets et de produits

Les objectifs opérationnels pour l'année 2018 se déclinent selon les axes suivants :

- Accompagnement des porteurs de projet de l'émergence jusqu'au financement : analyse des projets, diffusion d'appels à projets, réunions d'échange, aide à la constitution du consortium, identification des guichets de financement, suivi du dépôt de dossier, réunions de suivi, réflexion sur les suites à donner aux projets de R&D ;
- Pérennisation du processus de labellisation : le comité de labellisation a évolué en 2016, afin que le Pôle passe d'une logique d'« usine à projets » à « l'usine à produits ». Le nouveau comité a entraîné une augmentation du niveau d'exigence. Dans un souci de réévaluation des recettes privées du Pôle (conformément aux dispositions des contrats de performance), CAPENERGIES étudie la mise en place de « success fees » et le développement d'un service de valorisation plus poussé ;
- Suivi et promotion des projets financés, mesure de l'impact sur le territoire, mise en ligne d'une fiche de communication sur les projets labellisés ;
- Accompagnement des entreprises pour la mise sur le marché de produits et services ;
- Organisation d'au moins trois événements par an, dédiés à l'innovation et à la commercialisation de produits et services innovants, ciblant notamment le stockage d'énergie, la biomasse et l'hydrogène ;
- Veille et communication sur les guichets de financement et appels à projets ;
- Participation à des jurys.

Développement à l'international

CAPENERGIES mène depuis longtemps des actions d'information et d'animation à visée internationale. Sur la base des recommandations de l'audit 2016, le Pôle a décidé de renforcer de manière significative ses actions internationales. Ainsi, il organise en février 2018 un colloque européen sur le thème Energy

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

for Smart Mobility. Un groupe de réflexion sur la stratégie internationale et européenne a également été mis en place.

Parmi les actions programmées en 2018, il convient de citer :

- la veille internationale ;
- les réunions et partenariats internationaux : accueil de délégations étrangères, missions collectives inter-pôles avec Business France ou la DGE dans les zones à fort potentiel, partenariats avec le club APEX et le Club d'affaires franco-allemand, participation à des groupes de travail internationaux ;
- participation à trois Salons internationaux ;
- préparation de dépôts de projets européens ;
- suivi des actions institutionnelles post – COP21.

Formation et emploi

CAPENERGIES se positionne notamment sur l'accompagnement des organismes de formation, afin de conforter l'offre adaptée en la matière et de favoriser ainsi la montée en compétence des salariés des entreprises membres. Le Pôle accompagne également les structures de formation en alternance et participe aux enseignements de certains masters spécialisés. Il assurera en 2018 une formation d'initiation aux Smart Grids réservée aux agents des collectivités territoriales. Parallèlement, CAPENERGIES poursuit la cartographie des formations existantes.

En 2018, le Pôle a prévu de coopérer avec l'Observatoire Régional des Métiers sur la problématique des métiers relevant du secteur des Smart Grids. En partenariat avec Pôle Emploi et l'association Paul Emploi basée à Saint-Paul-lez-Durance, Capenergies s'impliquera à nouveau dans l'organisation du Forum « L'Energie pour l'Emploi » où il représentera d'ailleurs des PME et TPE proposant des postes.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle CAPENERGIES, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence s'élèvera à 65.000 euros, représentant 6,78 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 957.968 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 30.000 euros pris en charge par la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- 35.000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

ACTION SPECIFIQUE REALISEE EN 2018 : FLEXGRID

Le Pôle CAPENERGIES assure également l'animation du programme FLEXGRID et des projets qui y sont associés.

Rappel du contexte :

Les « Réseaux Electriques Intelligents (REI) » constituent l'un des axes prioritaires de la Nouvelle France Industrielle, avec un objectif de 25.000 emplois et de 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires d'ici 2020. Dans cette perspective, le gouvernement a lancé, en avril 2015, un appel à projets national pour le déploiement à grande échelle des REI. Celui-ci prévoyait de déployer, à partir de 2017 et sur une période de 5 ans, sur un territoire significatif et représentatif, un ensemble d'équipements et de technologies de type Smart Grids, pour dynamiser le tissu économique local et faire de la zone une vitrine du savoir-faire français en la matière.

Après avoir déposé sa candidature en juillet 2015, la Région PACA a été sélectionnée en mars 2016 au titre du programme FLEXGRID.

Les projets FLEXGRID :

Le programme FLEXGRID répond à deux objectifs :

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

- aménagement et transition énergétique vertueux du territoire ;
- amélioration de l'offre industrielle française et du potentiel d'exportation.

Afin de mobiliser et d'accompagner les entreprises, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juillet 2016. A la suite de la pré-qualification de 300 offres proposées par 130 entreprises ou établissements, il a été procédé à la labellisation d'une soixantaine de projets.

Aujourd'hui, une quarantaine de projets sont mis en œuvre au titre du programme FLEXGRID suivis au plus près par le Pôle. 11 projets sont en gestation. Ces projets territoriaux ont été classés selon quatre rubriques :

- La « Smart Economie » : volet orienté vers l'optimisation et la flexibilité énergétiques de sites économiques clé de la région. Parmi la quinzaine de sites économiques concernés, on trouve des data-centers, des sites industriels, des entrepôts et dispositifs de transport frigorifiques, des sites agricoles et touristiques... Les principaux enjeux sont l'autoconsommation EnR, le stockage de l'énergie, le pilotage dynamique des productions, du stockage et des consommations.
- Smart Cities et Territoires : sont visés des territoires à caractéristiques particulières (stations de montagne, espaces fluviaux, villes côtières, territoires isolés et insulaires), mais aussi la ville durable et l'habitat (par exemple gestion énergétique de logements sociaux, implication des habitants...). Les projets tendent à favoriser l'autoconsommation EnR, le stockage, le pilotage dynamique ainsi que les compteurs et réseaux de distribution intelligents.
- Les Smart Producteurs ENR : il s'agit de travailler plus particulièrement sur la complémentarité et la flexibilité des productions EnR, sur la problématique de stockage et les réseaux de transport d'électricité.
- La Smart Mobilité : recharge intelligente des véhicules électriques, déploiement de stations publiques et d'interfaces usagers, alimentation du réseau à partir des bornes, en période de pointe. Une de ces actions s'est portée sur le colloque « *la mobilité électrique intelligente intégrée au smartgrid* » les 15 et 16 février 2018 au Palais du Pharo à Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence a attribué une subvention de 15 000 euros sur un budget de 147 327 euros par la délibération ECO 005-2871/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017.

Ces projets territoriaux sont renforcés par six projets transverses : acculturation et mobilisation de la société, mobilisation et accompagnement des entreprises, internationalisation, formation gestion des données et cybersécurité.

En terme d'investissements, ces projets sont chiffrés à 340 millions d'euros. L'écosystème FLEXGRID comprend à ce jour 150 entreprises partenaires de projets ou souhaitant fournir leurs solutions. Le programme leur offre en effet de la visibilité sur la demande et sur leurs offres, tout en leur facilitant l'accès aux marchés.

La gouvernance :

Lauréat d'un appel à projets national, le programme FLEXGRID fait l'objet d'un suivi annuel par les ministères concernés.

Au niveau régional, trois instances sont en charge du pilotage et de l'animation :

- Un Comité Stratégique comprenant la Région, l'État, les collectivités concernées, les gestionnaires de réseau, les entreprises du 1^{er} cercle, 2 PME, le CEA Tech, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Pôles de compétitivité SCS et CAPENERGIES.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

- Un Comité Opérationnel comprenant, outre les structures représentées au comité stratégique, les équipes projet des Pôles, l'ARII, l'ADEME et deux représentants du monde académique.
- Des Comités d'animation territoriale par grande zone, en charge de l'animation et du suivi des actions sur chaque territoire, dans un souci de cohérence territoriale : Nice Côte d'Azur, Aix - Marseille -Provence, Alpes – Vallée des énergies.

Communication autour de FLEXGRID :

La présentation et la promotion du programme FLEXGRID ainsi que la valorisation des projets et de leurs acteurs s'appuieront sur le site internet www.flexgrid.fr. lancé fin 2017, ce site sera finalisé courant 2018.

Il a vocation à adresser non seulement les parties prenantes du programme mais aussi les marchés de réplication et d'exportation. Il fera l'objet d'une version en langue anglaise et sera mis en relation avec le site de l'association nationale Think Smart Grids.

Par ailleurs, le Pôle éditera en 2018 l'annuaire du réseau FLEXGRID et des projets associés.

Pour accroître la visibilité du programme, CAPENERGIES prévoit de renforcer les relations presse. Une présence accrue sur les réseaux sociaux appuiera également la stratégie de communication du programme.

Pour les actions menées au titre du programme FLEXGRID, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence sur l'année 2018 s'élèvera à 45 000 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 15.000 euros attribués par la Métropole par délibération ECO 005-2871/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 (représentant 10,19 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 147 327 euros) au titre de l'organisation en 2018 du 1^{er} colloque international « Energy For Smart Mobility »,
- 20.000 euros seront pris en charge par la Métropole, représentant 4,46 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 448 572 euros,
- 10.000 euros seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2), représentant 2,23 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 448 572 euros.

Pour mémoire, par délibération ECO 005-2871/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017, 15.000 euros ont été attribués à l'association Capénergies pour l'organisation en 2018 du 1^{er} colloque international « Energy For Smart Mobility », portant la subvention totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour 2018 à 90 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention de 60.000 euros pour 2018 à l'association CAPENERGIES.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;
- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le rapport relatif à l'attribution d'une subvention de 60.000 euros pour 2018 à l'association CAPENERGIES qui se répartit de la façon suivante :

60.000 euros pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle, soit :

- 25.000 euros pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 35.000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

30 000 euros pour les actions menées au titre de l'animation du projet FLEXGRID, soit :

- 20.000 euros pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 10.000 euros pris en charge par le Conseil du Pays d'Aix (CT2).

Présents	100	
Représentés	35	
Voix Pour	120	
Voix Contre	0	
Abstentions	14	
Ne prend pas part au vote		1

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Ne prend pas part au vote :

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC